

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Vendredi 27 mai 2016**

L'an deux mil seize et le vingt sept mai à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

**Présents** : Mesdames BIGNONNEAU – DUCRET - HURMIC - SCOTT - CHAGNAUD  
Messieurs CORCKET – GAUTHIER – HOUGAS – MARAIS - REYNAUD - SCHAEFFER

**Absents** : Mesdames CASTET – ROY  
Messieurs ALONSO – BOUSSIER

**Procuration** : de Madame CASTET à Monsieur SCHAEFFER  
De Madame ROY à Monsieur REYNAUD

Madame DUCRET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil est ouvert à 18 h00 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée a des modifications à apporter au précédent compte rendu.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2016 est approuvé à 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention des membres présents.

**1 - Demande de subvention FDAEC**

Monsieur Gauthier nous informe que le montant accordé pour 2016 est en légère augmentation à hauteur de 16 673 €. Le tableau détaillé des opérations concernées nous ayant été transmis par Monsieur le Maire.

➤ **Vote : 13 voix pour**

**2- Avis SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal)**

L'arrêté du 12 avril 2016 ne correspondant pas à la majorité des délibérations ni communales ni intercommunales du périmètre concerné : 17 communes sur 29 sont favorables au regroupement des 3 CDC (Créonnais, Portes de l'Entre Deux Mers et Vallon de l'Artolie), ces communes sont 6 communes de la CDC du Vallon de l'Artolie : Paillet, Cardan, Capian, Villenave de Rions, Le Tourne et Tabanac, 10 communes de la CDC du Créonnais : Baron, Blésignac, Créon, La Sauve Majeure, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Madirac, Sadirac, Saint Genès de Lombaud, Saint Léon et 2 communes de la CDC des Portes de l'Entre deux Mers : Cénac et Quinsac, représentant 20 724 habitants, donc 53,26 % de la population totale.

Monsieur le Maire a donc demandé une rencontre avec les différents maires des communes concernées et Monsieur le Préfet. Cette rencontre a eu lieu le 14 avril en préfecture. Une autre rencontre s'est déroulée grâce à l'intervention de Madame Martine Faure, députée de la 12<sup>e</sup> circonscription de la

Gironde le 29 avril en présence du préfet et de sous-préfets avec monsieur Jean-Michel Baylet Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales. Ces rencontres avaient pour but de sensibiliser au fait que la décision prise par la CDCI ne correspondait à aucune délibération communale.

Monsieur le Maire nous propose l'amendement suivant : fusion des Communautés de Communes du Créonnais, des Portes de l'Entre deux Mers et de 7 communes de la CDC du Vallon de l'Artolie (Capian, Cardan, Langoiran, Le Tourne, Paillet, Tabanac, Villenave de Rions), les communes de Lestiac sur Garonne et Rions rejoignent la fusion des CDC de Podensac et des Côteaux de Garonne conformément à leur souhait en date du 7 mars 2016.

Cette proposition respecte notamment l'appartenance au même bassin de vie du Cœur Entre Deux Mers et le projet de territoire dans le cadre du PETR (Pôle d'équilibre Territorial et Rural) Cœur Entre deux Mers.

Monsieur Gauthier illustre son propos en ajoutant qu'à l'issue des rencontres du 12 mai, la CDC du Vallon de l'Artolie disparaissant, la question se pose d'emprunter pour réparer la voirie et les circuits hydrauliques. La CDC de Podensac, bien que possédant la compétence voirie nous a renvoyés vers les communes de l'actuelle CDC du Vallon de l'Artolie. Si cette compétence n'était pas exercée par la future CDC, il reviendrait aux communes d'assumer en totalité les emprunts dont l'hydraulique 587 000 € (berges à Lestiac et le Cap Horn, le Gaillardon à Langoiran, le Nau à Rions) soit un total de travaux de 1 337 000 €.

➤ **Vote : 10 pour, 2 abstentions (Mme Bignoneau, M. Corcket), 1 contre (Mme Hurmic).**

Mme Bignonneau demande que soit écrit que : Le Conseil Municipal s'inscrit totalement en opposition au projet d'éclatement de la CDC du Vallon de l'Artolie, étant notamment inquiète de la gestion du bassin de rétention par 3 communautés de communes différentes.

Mme Scott ressent les bonnes relations humaines avec le Créonnais et une ouverture à travailler ensemble. Elle ajoute que la mission locale est menacée et que Targon ne finançant plus, la future CDC va porter seule la mission locale.

Céline Bignonneau souhaite ajouter que l'intérêt des citoyens est mis à mal pour satisfaire la comptabilité administrative de la loi et que c'est inacceptable. La CDC du Vallon de l'Artolie n'a servi qu'à faire variable d'ajustement sans aucune considération pour le travail effectué par les élus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est contre le schéma proposé.

Madame HURMIC souhaite connaître le nombre de salariés travaillant à la CDC du Vallon de l'Artolie. Mme SCOTT avance le chiffre de 48 personnes mais vérifiera ce chiffre en le communiquant par mail ; elle précise qu'un cabinet d'étude a été désigné pour regarder et évaluer les aspects technique et fiscal de l'actuel CDC du Vallon de l'Artolie.

### **3- Motion de soutien PETR**

Monsieur le Maire nous demande de soutenir les initiatives accompagnées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur Entre deux Mers qui concerne notamment un retournement économique des territoires ainsi que des services mutualisés (Espace info entreprendre, Espace droit des sols, programme européen Leader). Ces services reposant sur une solidarité financière et une volonté de travailler ensemble.

➤ **Vote : 12 voix pour, 1 abstention**

Arrivée de Mme ROY à 19h00.

#### **4- Travaux de voirie : signature du marché**

La Société Eiffage est retenue pour les travaux de voirie. Le devis initial était de 383 490 € TTC, une négociation le porte à 350 668 € TTC, soit un gain de 32 822 € pour la Commune. Les travaux devraient débiter vers le 20 juin. Le paiement s'effectuera en différentes phases afin d'utiliser au mieux les fonds de catastrophe naturelle de l'Etat sans trop entraîner des problèmes de trésorerie. Monsieur le maire a demandé à pouvoir bénéficier du FCTVA, 30 % seront accordés dès la première année (TVA, normalement récupérée en année N+2).

Une commission voirie se réunira mardi 31 mai à 19h30, pour voir comment utiliser au mieux la tranche conditionnelle.

➤ **Vote : 13 voix pour.**

#### **5- Gestion des encombrants**

Les encombrants sont enlevés par les employés communaux la première semaine du mois, puis portés à la déchetterie de Beguey. Traditionnellement c'était un service rendu en l'absence de déchetterie. Cette tradition a perduré mais aujourd'hui précise M. Schaeffer il faut désormais décharger à la main ce qui prend du temps mais aussi par négligence, d'autres déchets s'y trouvent mélangés. Ce service commence à prendre de plus en plus de temps à nos employés 5 jours pour 3 personnes. Les abus ont donné lieu à des informations par courrier. Devant ces difficultés, il est demandé à l'assemblée de se prononcer pour abandonner ce principe de ramassage systématique, remplacé par un service exceptionnel auprès des personnes âgées ou à mobilité réduite, ces personnes devant en faire la demande auprès du secrétariat de la mairie. Cette modification devrait se mettre en place dès le mois de juillet, les pailletons en seront informés.

➤ **Vote : 13 voix pour.**

Mme Hurmic demande si le feu des déchets verts est autorisé. Monsieur le Maire précise qu'il peut l'autoriser durant certaines périodes de l'année à condition qu'on lui en fasse la demande.

#### **6- Informations et questions diverses :**

##### **- Achat épareuse**

Monsieur Marais intervient pour demander des précisions sur les conditions d'achat de l'épareuse. Monsieur le Maire considère comme très positif le projet de mutualisation avec la Commune de Lestiac, il précise que l'idée est de mutualiser du matériel mais aussi du personnel et se base sur l'échange de savoirs. Une convention est en projet et permettra de donner un cadre à ces échanges elle sera votée pour les deux communes aux Conseils Municipaux de juin.

Monsieur Marais souhaite connaître la raison des 2/3 pour Paillet 1/3 Lestiac dans la répartition. Monsieur Le Maire précise que cela lui semble plus honnête en fonction des distances à parcourir et du nombre d'habitants. Monsieur Schaeffer ajoute que des approches avaient été faites auprès de différentes communes de la CDC comme Villenave de Rions et Cardan, mais que celles-ci ne souhaitaient pas changer leur fonctionnement actuel. L'épareuse a été achetée d'occasion pour diminuer le coût, elle a 5 ans. Sur la question de Mme Hurmic, Monsieur Reynaud précise que les employés municipaux ont été consultés et associés à la discussion, ils étaient présents pour le choix.

#### **- Embauche agent d'entretien**

Madame WIndy Gomez a succédé à Mme Isabelle Chagniat le 17 mai, elle a été accompagnée par cette dernière pendant les deux jours précédant son embauche pour lui montrer les bâtiments et le travail à réaliser.

#### **- La Poste de Paillet**

Monsieur le Maire a reçu un courrier l'informant de l'ouverture à temps complet du Bureau de Paillet au mois de juin et juillet, en revanche il sera fermé au mois de septembre pour travaux en rapport avec de l'amiante. Monsieur Schaeffer propose de rafraîchir les peintures à cette occasion.

Notre factrice actuelle, Vanessa devrait prendre place dans le bureau de Poste de Paillet à l'issue d'une formation débutant en juillet. Elle continuerait une partie de sa tournée actuelle le matin, le bureau serait alors fermé, mais ouvert les après-midi et peut-être un samedi sur deux. Ces jours seront précisés en temps utiles.

#### **- PLU**

Les cinq agriculteurs de la commune ont été enquêtés par le biais d'un questionnaire qu'ils ont complété en cas de souhait d'extension ou de succession envisagée pour leur exploitation. Un arrêté préfectoral interdit, sauf protection particulière, l'épandage de produits phytosanitaires à proximité des écoles ou d'autres lieux sensibles, mais n'étend pas l'interdiction à proximité de toutes les habitations.

Monsieur le Maire a été interpellé sur l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des habitations. Celle-ci est soumise à une information préalable pour le voisinage immédiat, Monsieur le Maire nous informe que le Château Larroque envoie des sms pour prévenir avant épandage, il reste interdit à proximité des écoles et lieux sensibles. Un diagnostic environnement sera réalisé le 28 juin à 14h, suivit d'une réunion le 12 juillet à 10h00. Une réunion publique aura lieu en septembre.

Monsieur Marais fait remarquer à Monsieur le Maire que le courrier qu'il a reçu de Monsieur le Maire de RIONS fin 2015 concernant une éventuelle mutualisation du PLU avec Rions, était adressé à Mr le Maire et son conseil municipal et non pas seulement qu'à Monsieur le Maire comme précisé par celui ci lors du CM d'avril, et fait remarquer que nous n'avons pas connaissance de toutes les infos concernant ce dossier.

#### **- Transport à la demande**

Un service à la demande sera mis en place à compter du mois de juin pour les communes de la CDC du Vallon de l'Artolie signataires de la Charte de Solidarité des Aînés. Il s'adresse aux personnes résidant sur le territoire de la CDC de plus de 60 ans, fonctionnera en général le vendredi matin pour huit personnes, sur réservation au Pôle social ou par Courrier à la CDC du lundi au jeudi pour un tarif aller/retour de 4 €.

#### **- Activités festives**

La fête de Paillet organisée par la municipalité de Paillet s'annonce du 3 au 5 juin, fête foraine dès le vendredi et retraite aux flambeaux, repas champêtre le samedi soir devant la mairie. Dimanche matin jeux pour les enfants, après-midi animation musicale « paroles et Tambours. Fabrication de nœuds marins à Paillet à 16h30. 19h lâché de ballons et apéritif offert par la municipalité.

Emmanuel Corcket informe l'assemblée de l'organisation de la fête de la Musique le samedi 25 juin par l'association Musickolor avec une restauration prévue derrière le Foyer Rural. Il est question de réaliser un graff sur un support amovible sur la cheminée du Foyer Rural.

Le forum des associations se tiendra à Paillet le 3 septembre. Une buvette sera tenue au profit d'une association participant au forum. Toutes les associations seront informées et c'est la Commission Vie Associative qui choisira l'association bénéficiaire des ventes de boissons.

**-Passage piétons**

Madame Hurmic demande que soit repeint le passage-piéton au niveau de l'arrêt de bus sur la D10. Monsieur Schaeffer lui précise que cela est prévu dans le cadre des travaux relatifs à l'arrêt décalé en direction de Rions.

Monsieur Marais souhaite parler de la gestion des herbes sur les bas côtés des routes, Monsieur Corcket l'informe que la gestion différenciée sera débattue lors du prochain Conseil Municipal.

Fin de séance à 20h20.